



Lens, le 2 mars 2017

Dominique WATRIN

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Sénateur du Pas-de-Calais

Le 14 mars prochain entrent en application les nouvelles dispositions relatives à l'instruction et à la délivrance des Cartes Nationales d'Identités (CNI). A compter de ce jour, seules 27 communes sur les 890 que compte le département du Pas-de-Calais seront habilitées à établir et délivrer ce document qui constitue la base des papiers règlementaires et des droits civiques de nos concitoyens.

Membre du Groupe
Communiste,
Républicain et Citoyen

Il y a un an, j'écrivais à M. Cazeneuve, alors Ministre de l'Intérieur, pour lui faire part de mes inquiétudes quant au projet de réorganisation de l'activité des préfectures dans le Plan Préfectures Nouvelle Génération. Or aujourd'hui, l'annonce de la fin de l'instruction et de la délivrance des CNI par chaque mairie ne fait que confirmer ces craintes.

Membre de la Commission des
Affaires Sociales

d.watrin@senat.fr

Comme vous le lirez dans le courrier qui se trouve joint à cette lettre, la rupture d'égalité, et donc de droits pour les habitants de notre département, est consommée : pour ne citer que l'exemple de la zone du Ternois et d'Hesdin, cela signifie que 60.000 habitants, répartis sur 173 communes devront faire des dizaines de kilomètres pour simplement obtenir leurs pièces d'identités. Ce constat est vrai ailleurs : en « rationalisant » les moyens administratifs, on éloigne les citoyens de leur interlocuteur privilégié, la commune.

Assistant : Amaury Lebreton
Tél. : 06.10.32.41.90
a.lebreton@clb.senat.fr

Connaissant la situation vécue par nombre de nos concitoyens, déjà éloignés des soins, du rail, de la santé, je tenais à protester contre cette nouvelle mesure auprès du Ministre de l'Intérieur et appuyer la mobilisation en cours.

Restant à votre disposition, veuillez recevoir l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Dominique WATRIN
Sénateur du Pas-de-Calais